



Rapport annuel

Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2016

Dans le cadre des :

STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Date : Juin 2017
Domaine : Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Fin 2016, 318 600 personnes, soit un peu plus de 16 % des rentiers AVS et AI, touchaient des prestations complémentaires (PC), ce qui correspond à une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est nettement inférieure à la moyenne annuelle de 3 % enregistrée depuis le début du siècle. Les PC sont financées par les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons. Les dépenses ont atteint 4,9 milliards de francs en 2016, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Comparée à la croissance moyenne des dépenses à long terme, qui est de près de 4 %, cette augmentation est elle aussi modeste.

Évolution de l'effectif

Croissance modérée de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires

Les PC sont versées à des personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI¹ lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse et que leur revenu ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi. Fin 2016, 318 600 personnes touchaient des prestations complémentaires, ce qui correspond à une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est nettement inférieure à la moyenne à long terme de 3 %.

La faible progression de l'effectif s'explique, d'une part, par le ralentissement de la croissance des PC à l'AI, lui-même dû à la baisse du nombre de rentiers AI ces dernières années. Fin 2016, l'effectif a même diminué pour la première fois de 0,1 %. Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir.

La faiblesse de l'augmentation observée tient, d'autre part, à la modification d'une loi cantonale genevoise qui a entraîné, fin 2016, une forte baisse du nombre de personnes touchant le minimum garanti pour les primes d'assurance-maladie, à savoir les personnes touchant uniquement un remboursement de la prime d'assurance-maladie. Ainsi, alors que leur nombre était d'environ 3800 en 2015, il est passé à près de 200 en 2016. Autrement dit, 3600 personnes touchant le minimum garanti sont sorties du système des PC et perçoivent désormais une PC cantonale. Par ailleurs, depuis l'introduction en 2011 du nouveau régime de financement des soins, une partie du financement n'incombe plus aux PC. Un peu moins de personnes ont ainsi besoin de PC. En outre, la situation financière des personnes très âgées s'est améliorée, puisqu'elles sont de plus

¹ Les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent ou d'indemnités journalières de l'AI ont aussi droit aux PC. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à une rente AVS ou AI parce qu'elles n'ont pas cotisé à ces assurances ou qu'elles ne l'ont pas fait assez longtemps ont droit à des PC dans certaines conditions.

en plus nombreuses à percevoir une rente du 2^e pilier. La croissance de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse (PC à l'AV)² est due principalement à la hausse de l'effectif des rentiers. Dans l'ensemble, le nombre de bénéficiaires de PC et le nombre de rentiers de l'assurance-vieillesse augmentent parallèlement à l'évolution démographique, ce qui se reflète dans le taux de PC, resté stable autour de 12 % ces dernières années.

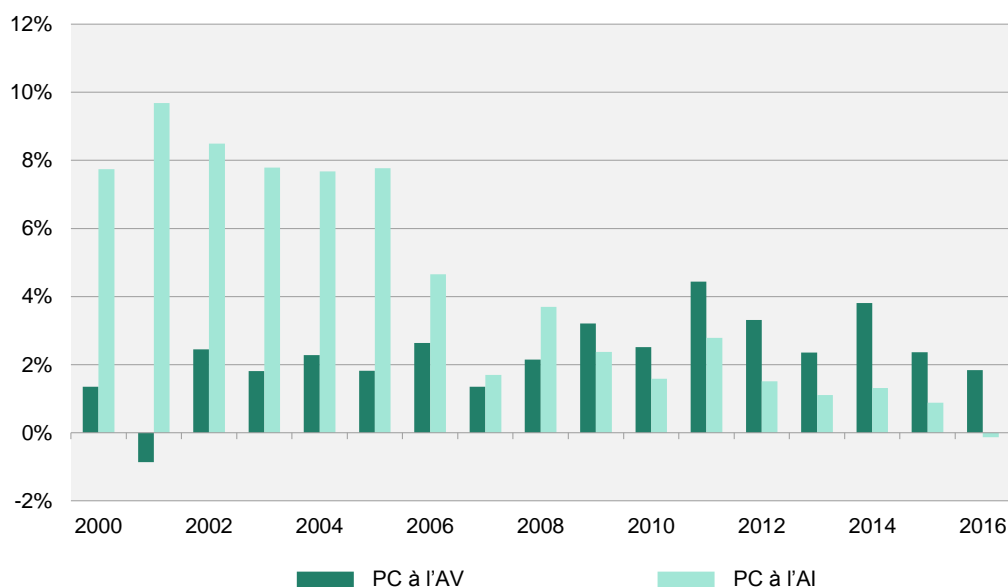
T1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, fin 2008-2016

Année	Bénéficiaires de PC ¹			Variation en % par rapport à l'année précédente			Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en %		
	Total (AV, AS, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI
2008	263 700	159 000	101 500	2,7	2,2	3,7	15,2	11,6	36,0
2009	271 300	164 100	103 900	2,9	3,2	2,4	15,4	11,7	37,2
2010	277 100	168 200	105 600	2,2	2,5	1,6	15,5	11,8	38,4
2011	287 700	175 700	108 500	3,8	4,4	2,8	15,9	12,1	40,0
2012	295 200	181 500	110 200	2,6	3,3	1,5	16,1	12,2	41,3
2013	300 700	185 800	111 400	1,9	2,4	1,1	16,1	12,2	42,7
2014	309 400	192 900	112 900	2,9	3,8	1,3	16,3	12,4	44,1
2015	315 000	197 400	113 900	1,8	2,4	0,9	16,5	12,5	45,2
2016	318 600	201 100	113 700	1,1	1,8	-0,1	16,4	12,5	46,0

¹ Les bénéficiaires de PC à l'assurance-survivants (AS) ne sont pas mentionnés séparément.

Source : Statistique des PC, OFAS

G1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, variation en % par rapport à l'année précédente, 2000-2016



Source : Statistique des PC, OFAS

Entrées, sorties et passages d'une assurance à l'autre

Dynamique de l'évolution : 10 % de sorties et 11 % d'entrées en 2016

La faible augmentation du nombre de bénéficiaires de PC en 2016 masque des changements à la fois divers et nombreux de la nature même des PC. Ainsi, 30 500 personnes, soit 9,7 % de l'effectif enregistré en début d'année, sont sorties du système des PC, tandis que 34 000 personnes, soit 10,8 % de l'effectif initial, ont acquis un droit aux PC.

² Par « PC à l'AV », on entend ici uniquement les PC à l'assurance-vieillesse, et non les PC à l'assurance-survivants (AS), qui sont peu nombreuses et présentent une tout autre structure.

Changements selon la branche d'assurance

Les changements diffèrent fortement selon la branche d'assurance. Pour les PC à l'AI, la différence entre entrées et sorties est de 3300 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 2,9 %. Les changements d'assurance à l'âge de la retraite aussi sont importants. La plupart des rentiers AI bénéficiant de PC continuent à en percevoir et touchent alors des PC à l'AV. Les sorties de PC à l'AI suite à des changements d'assurance correspondent à 3,1 % de l'effectif initial, soit environ 3600 personnes. Ces sorties ajoutées à l'excédent d'entrées de près de 3300 personnes entraînent une faible diminution de l'effectif des PC à l'AI (- 0,1 %). Dans les PC à l'AV, les entrées et les sorties comptent environ 22 600 personnes chacune et, par conséquent, s'équilibrent. L'effectif des PC à l'AV augmente de 1,8 % en raison du nombre d'entrées des PC à l'AI.

T2 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par branche d'assurance, 2016

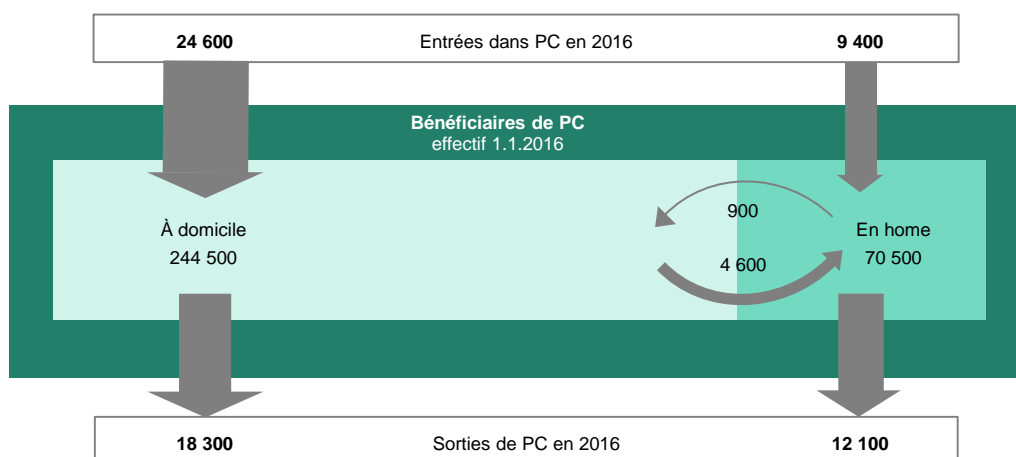
Branche d'assurance	Effectif 1 ^{er} jan.	Sortie de PC	Entrée dans PC	Solde	Changement d'assurance			Total Solde	Effectif 31 déc.
					Sortie	Entrée	Solde		
Nombre de personnes									
Total	315 000	30 500	34 000	3 600	4 000	4 000	0	3 600	318 600
PC à l'AV	197 400	22 600	22 600	0	100	3 800	3 700	3 600	201 100
PC à l'AS	3 800	300	600	300	300	100	- 200	100	3 800
PC à l'AI	113 900	7 500	10 900	3 300	3 600	100	-3 500	-200	113 700
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	9,7	10,8	1,1	1,3	1,3	0,0	1,1	101,1
PC à l'AV	100,0	11,5	11,4	0,0	0,1	1,9	1,9	1,8	101,8
PC à l'AS	100,0	8,0	14,9	6,8	8,7	3,6	- 5,1	1,7	101,7
PC à l'AI	100,0	6,6	9,5	2,9	3,1	0,1	- 3,1	-0,1	99,9

Source : Statistique des PC, OFAS

Changements par genre d'habitation

On peut également considérer les entrées et les sorties concernant les PC sous l'angle du genre d'habitation. Que recouvre l'accroissement du nombre de bénéficiaires de PC demeurant à domicile (1,1 %) et du nombre de ceux séjournant dans des homes (1,4 %) ? Les nouveaux bénéficiaires de PC vivant à domicile correspondent à 10,1 % de l'effectif initial, et les nouveaux bénéficiaires de PC entrés en home représentent 13,3 % de l'effectif initial. La principale différence réside dans les sorties : 17,2 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC ne touchent plus de prestations après une année, généralement parce qu'ils décèdent durant cette période. Chez les bénéficiaires de PC qui résident à domicile, les sorties ne représentent que 7,5 % de l'effectif initial, tandis que 1,9 % des bénéficiaires entrent dans un home, où ils continuent à avoir besoin de PC. Ils augmentent ainsi de 6,5 % le nombre de pensionnaires de home touchant des PC, tandis que 1,3 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC retournent vivre à domicile.

G2 Bénéficiaires de PC, changements par genre d'habitation, 2016



Source : Statistique des PC, OFAS

T3 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par genre d'habitation, 2016

Genre situation	Effectif	Sortie	Entrée	Solde	Chang. de genre d'habitat.			Total Solde	Effectif 31 déc.
	1 ^{er} jan.	de PC	dans PC		Sortie	Entrée	Solde		
Nombre de personnes									
Total	315 000	30 500	34 000	3 600	5 500	5 500	0	3 600	318 600
À domicile	244 500	18 300	24 600	6 300	4 600	900	-3 700	2 600	247 200
En home	70 500	12 100	9 400	-2 800	900	4 600	3 700	1 000	71 400
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	9,7	10,8	1,1	1,7	1,7	0,0	1,1	101,1
À domicile	100,0	7,5	10,1	2,6	1,9	0,4	-1,5	1,1	101,1
En home	100,0	17,2	13,3	-3,9	1,3	6,5	5,3	1,4	101,4

Source : Statistique des PC, OFAS

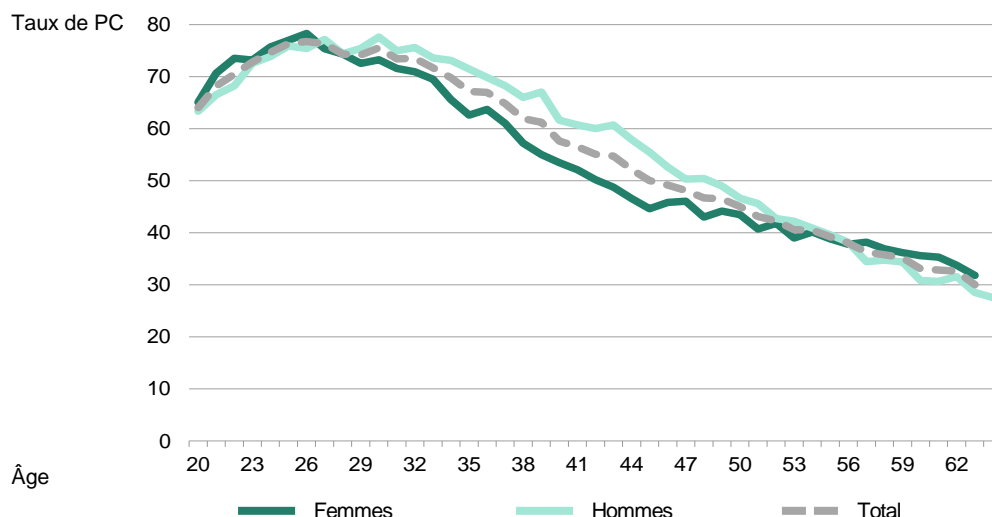
Taux de bénéficiaires de PC

Les rentiers AI sont nombreux à être tributaires des PC

Dans l'AI, 46 % des rentiers touchent des PC. Entre 60 et 75 % des personnes âgées de 20 à 30 ans qui bénéficient d'une rente AI ont besoin de PC. Ces pourcentages élevés sont dus au fait que les jeunes invalides n'ont pas exercé d'activité lucrative, ou n'en ont exercé une que pendant peu de temps, et qu'ils ne disposent donc que de petites rentes de l'assurance-invalidité et de la prévoyance professionnelle (voire pas de rente du tout pour cette dernière). Il est rare qu'ils aient d'autres sources de revenus. De plus, ils vivent plus souvent dans un home, où ils doivent faire face à des coûts plus élevés. Ce groupe de bénéficiaires dépend longtemps des PC. Les personnes qui touchent une rente de l'AI à un âge plus avancé se trouvent généralement dans une meilleure situation financière : le taux de PC passe ainsi de 75 à 30 % pour les personnes proches de l'âge de la retraite. Le taux de PC indique le pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.

G3.1 Taux de bénéficiaires de PC à l'AI, selon l'âge et le sexe, fin 2016

PC à l'AI : 113 700 personnes



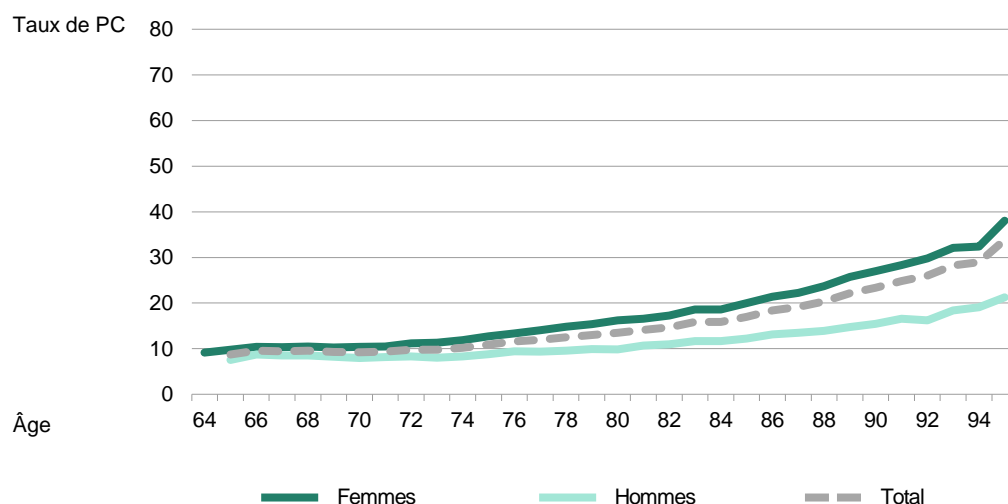
Source : Statistique des PC, OFAS

Dans l'assurance-vieillesse, 12,5 % des rentiers sont tributaires des PC. Seuls 9 % des nouveaux rentiers AVS ont droit à des PC³, contre 25 % des rentiers de 90 ans. Le taux de PC augmente donc avec l'âge : plus une personne est âgée, plus elle risque d'être tributaire des PC. Cette tendance est liée à la probabilité croissante avec l'âge d'entrer dans un home et aux frais que cela entraîne, frais que de nombreuses personnes ne peuvent pas assumer par leurs propres moyens, ou pas longtemps.

³ Environ la moitié des nouveaux rentiers AVS touchaient déjà des PC à l'AI.

G3.2 Taux de bénéficiaires de PC à l'AV, selon l'âge et le sexe, fin 2016

PC à l'AV : 201 100 personnes



Source : Statistique des PC, OFAS

La moitié des personnes vivant en home ont recours aux PC

Les PC jouent un rôle important dans le financement des séjours en home. Environ la moitié des pensionnaires de home en sont tributaires. Avec les prestations de l'assurance-maladie et parfois celles des pouvoirs publics, les PC contribuent à couvrir les frais d'un séjour en home, qui dépassent souvent la capacité financière des rentiers. En 2016, 71 400 bénéficiaires de PC vivaient dans un home, soit 22 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC.

Dépenses au titre des PC

Les dépenses au titre des PC se montent à 4,9 milliards de francs

Les PC sont financées par les recettes fiscales générales, à hauteur de 30 % par la Confédération et de 70 % par les cantons. Les PC versées en 2016 ont atteint 4,9 milliards de francs, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente.

Ce ralentissement s'explique principalement par l'évolution des PC à l'AI, dont la progression est moins marquée que celle des PC à l'AVS depuis dix ans. L'exception observable en 2012 tient à la réduction de moitié de l'allocation pour impotent pour les pensionnaires de home.

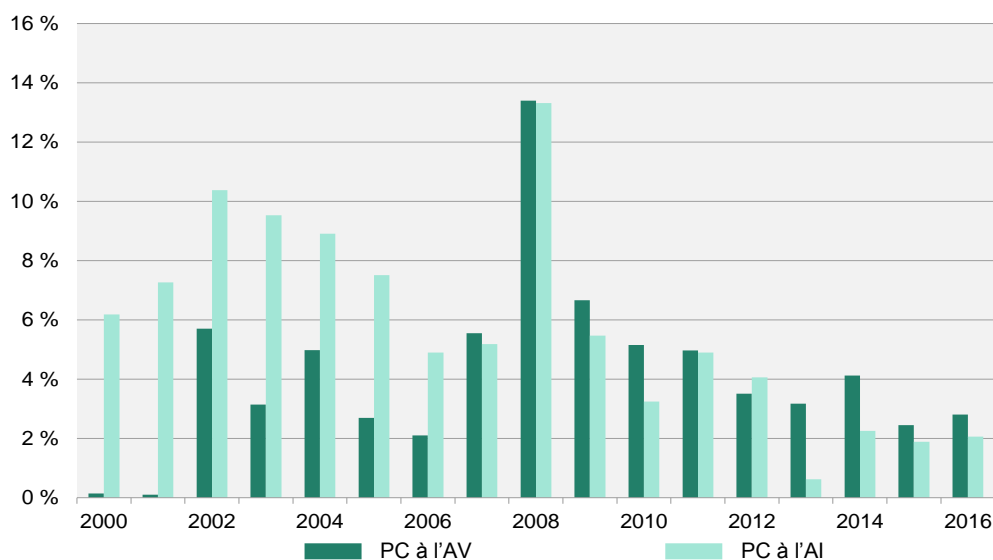
T4 Dépenses PC, 2008-2016

Année	Dépenses PC en millions de francs			Variation en % par rapport à l'année précédente		
	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI
2008 ¹	3 679,8	2 071,7	1 608,1	13,4	13,4	13,3
2009	3 905,7	2 209,7	1 696,1	6,1	6,7	5,5
2010	4 074,7	2 323,6	1 751,1	4,3	5,2	3,2
2011	4 275,9	2 439,0	1 836,9	4,9	5,0	4,9
2012	4 435,9	2 524,5	1 911,4	3,7	3,5	4,1
2013	4 527,9	2 604,6	1 923,2	2,1	3,2	0,6
2014	4 678,7	2 712,1	1 966,6	3,3	4,1	2,3
2015	4 782,1	2 778,4	2 003,7	2,2	2,4	1,9
2016	4 901,3	2 856,5	2 044,9	2,5	2,8	2,1

¹ Les dépenses ont fortement augmenté en 2008 parce que le plafonnement des PC a été supprimé.

Source : Statistique des PC, OFAS

G4 Dépenses des PC, variation en % par rapport à l'année précédente, 2000-2016



Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses des PC par type de garantie

40 % des dépenses au titre des PC tiennent aux frais supplémentaires liés au séjour en home

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, l'évolution des dépenses des PC peut être considérée sous un autre aspect encore, puisqu'une distinction est faite depuis lors, pour les PC périodiques (sans les frais de maladie et d'invalidité), entre couverture du minimum vital et coûts supplémentaires liés au séjour en home. Pour les personnes qui vivent chez elles, l'intégralité des PC périodiques sert à garantir le minimum vital. Dans le cas des pensionnaires de home, pour déterminer la part du minimum vital, on calcule quel serait le montant des PC si la personne vivait chez elle. La Confédération assume 5/8 du minimum vital. La part qui ne sert pas à la couverture des besoins vitaux – c'est-à-dire les frais supplémentaires liés au séjour en home – est financée par les cantons.

Une petite moitié des dépenses totales des PC est consacrée à la couverture des besoins vitaux. Cette somme a augmenté en moyenne de 3,2 % par année depuis 2008. Les frais supplémentaires liés au séjour en home ont pour leur part augmenté de 3,8 % en moyenne. Ce taux de croissance ne permet toutefois guère de tirer des conclusions sur l'évolution des frais de home. En effet, de nombreux cantons ont réorganisé en profondeur le financement des frais de home en 2011, de sorte qu'une partie des frais n'est plus couverte par les PC.

Les frais de maladie et d'invalidité remboursés dans le cadre des PC ont augmenté de 2,5 % par rapport à 2015. Cette croissance est nettement inférieure à la moyenne à long terme de 5,4 %. Les frais de maladie et d'invalidité représentent environ un dixième des dépenses totales des PC.

T5 Dépenses des PC par type de garantie, 2008-2016

An-née	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité
		Minimum vital	Frais supp. dus au home			Minimum vital	Dus au home dus au home	
Dépenses des PC en millions de francs					Variation en % par rapport à l'année préc.			
2008	3 679,8	1 833,9	1 539,0	306,9	-	-	-	-
2009	3 905,7	1 902,1	1 672,4	331,2	6,1	3,7	8,7	7,9
2010	4 074,7	1 941,2	1 796,7	336,8	4,3	2,1	7,4	1,7
2011	4 275,9	2 052,5	1 859,0	364,4	4,9	5,7	3,5	8,2
2012	4 435,9	2 115,5	1 930,6	389,8	3,7	3,1	3,9	7,0
2013	4 527,9	2 176,8	1 944,6	406,4	2,1	2,9	0,7	4,3
2014	4 678,7	2 237,8	2 008,1	432,8	3,3	2,8	3,3	6,5
2015	4 782,1	2 291,2	2 035,2	455,7	2,2	2,4	1,4	5,3
2016	4 901,3	2 353,0	2 081,3	467,0	2,5	2,7	2,3	2,5

Source : Statistique des PC, OFAS

Montant des PC pour une personne vivant à domicile : 1100 francs en moyenne

Le montant des PC dépend fortement du genre d'habitation. Les bénéficiaires de PC vivant à domicile touchent 1100 francs par mois en moyenne. Les bénéficiaires de PC séjournant en home touchent pour leur part 3300 francs en moyenne, soit un montant trois fois supérieur. En entrant dans un home, une personne voit en général ses dépenses augmenter considérablement. Au prix de l'hébergement, il faut souvent ajouter des frais de soins et d'assistance. Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance-maladie, mais près de la moitié des pensionnaires de home ont besoin de PC pour couvrir les frais restants. En d'autres termes, la perception de PC tient aux coûts élevés pour les pensionnaires de home et à la faiblesse des rentes pour les personnes vivant à domicile.

On constate par ailleurs une différence entre les PC à l'assurance-vieillesse et les PC à l'assurance-invalidité : les prestations versées aux rentiers AI sont nettement plus élevées, car ces personnes ont des revenus réguliers plus bas.

T6 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2015 et 2016

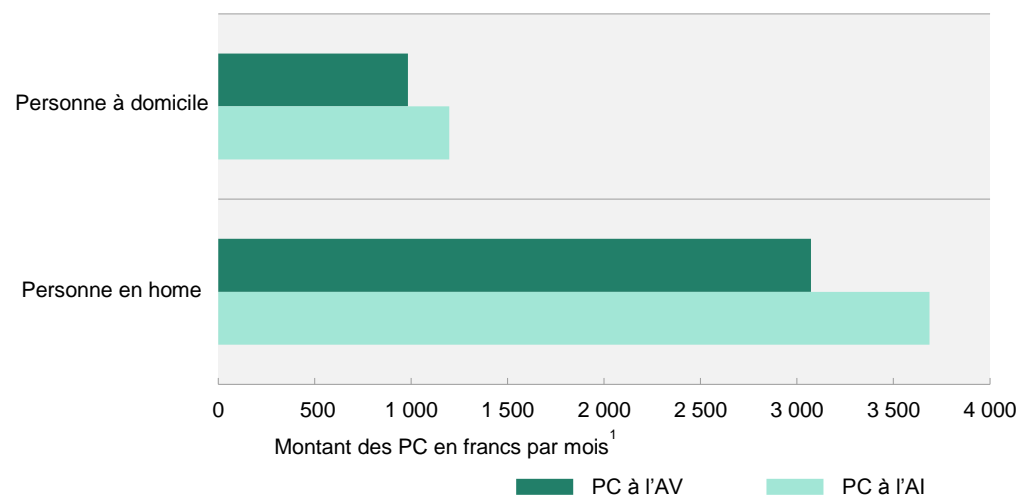
Genre d'habitation	Montant moyen des PC en francs par mois ¹						Variation en % ²		
	2015			2016			Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI
	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI			
Total	1 691	1 625	1 806	1 725	1 662	1 835	2,0	2,3	1,6
À domicile	1 034	950	1 167	1 065	983	1 197	3,0	3,5	2,6
En home	3 219	3 029	3 637	3 263	3 073	3 687	1,4	1,5	1,4

1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.

2 Variation en % par rapport à l'année précédente.

Source : Statistique des PC, OFAS

G5 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2016



1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.

Source : Statistique des PC, OFAS

16 % des bénéficiaires de PC ont droit uniquement à la réduction des primes

La prise en charge totale ou la réduction de primes de l'assurance-maladie permet de garantir à toutes les personnes de condition économique modeste une couverture à des conditions financières acceptables. Comme ce sont les cantons qui fixent les critères donnant droit à la réduction ou à la prise en charge totale des primes de l'assurance-maladie, les bases de calcul, notamment les limites de revenu et de fortune, varient d'un canton à l'autre. En revanche, une réglementation uniforme s'applique aux PC. En règle générale, tous les bénéficiaires de PC ont droit à la prise en charge totale des primes. Le montant remboursé n'est toutefois pas la prime effective, mais une somme forfaitaire⁴ par canton ou région tarifaire, fixée chaque année par le Département

⁴ La somme forfaitaire correspond à la prime moyenne par canton pour l'assurance-maladie obligatoire (y c. la couverture accidents) dans la région concernée.

fédéral de l'intérieur dans une ordonnance. La réduction de primes ou le remboursement total sont supportés par le canton avec l'aide de la Confédération et, dans de nombreux cantons, des communes.

En 2016, les 318 600 bénéficiaires de PC ont obtenu un remboursement des primes de l'assurance-maladie obligatoire. Ils représentent environ 14 % du nombre total de personnes auxquelles une réduction de primes a été accordée. La prime mensuelle moyenne pour une personne s'élevait à 450 francs et le total des primes de bénéficiaires de PC prises en charge, à 1,7 milliard de francs pour l'année. Environ 40 % de la somme globale consacrée à la réduction de primes est ainsi revenue à des bénéficiaires de PC. Ce pourcentage élevé résulte du fait que les bénéficiaires de PC jouissent généralement du remboursement total des primes, tandis que les autres ne reçoivent souvent qu'un subside partiel.

Environ 51 300 personnes, soit 16 % des bénéficiaires de PC, n'ont droit qu'à un remboursement des primes et non à des PC périodiques supplémentaires. Pour ces personnes, le système des PC ne fait que constater le droit au remboursement des primes.

T7 PC et réduction de primes (RP) de l'assurance obligatoire des soins, 2008-2016

Année	Bénéficiaires d'une réduction de primes ¹			Prestations RP en millions de francs		
	Total	Dont bénéficiaires de PC Nombre	En %	Total	Dont bénéficiaires de PC En mio de fr.	En %
2008 ¹	2 249 500	263 700	11,7	3 398,3	1 063,9	31,3
2009	2 254 900	271 300	12,0	3 542,4	1 118,1	31,6
2010	2 315 300	277 100	12,0	3 979,8	1 233,0	31,0
2011	2 273 700	287 700	12,7	4 070,3	1 361,3	33,4
2012	2 308 000	295 200	12,8	3 967,7	1 424,0	35,9
2013	2 253 300	300 700	13,3	4 014,7	1 471,5	36,7
2014	2 191 200	309 400	14,1	4 006,5	1 544,1	38,5
2015	2 222 000	315 000	14,2	4 086,2	1 632,9	40,0
2016	...	318 600	1 709,0	...

1 Total : enfants compris ; bénéficiaires de PC : enfants non compris.

Source : Statistique de l'assurance-maladie obligatoire, Office fédéral de la santé publique ; Statistique des PC, OFAS

Données utilisées

- Relevés statistiques annuelles de l'OFAS auprès des organes PC.

Remarques de méthode

- Taux de PC ou taux de bénéficiaires PC : pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.
- Dans les tableaux, le total dans les lignes ou les colonnes peut différer de la somme arithmétique, les chiffres étant arrondis.

Informations sur Internet

- Faits, chiffres et résultats détaillés (tableaux) : www.pc.bsv.admin.ch
- www.bsv.admin.ch

Mentions légales

Éditeur Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Traduction Service linguistique de l'OFAS, document disponible en français et en allemand

Renseignements Office fédéral des assurances sociales, domaine MASS, Jeannine Röthlin, tél. 058 462 59 28, jeannine.roethlin@bsv.admin.ch